

Comment atteindre la piété par le jeûne ?

P.4

La Preuve

"... et voilà la religion de droiture..."

Mensuel islamique d'information générale paraissant au Burkina Faso

Prix unique : 300 Frs CFA

N°023

Septembre 2009

Plume du mois

PROBLÉMATIQUE DES LIEUX DE CULTE

**SOS, musulmans
cherchent place
pour prier !**

P.5

Société & Développement

RAMADAN ET TRAVAUX CHAMPÊTRES

**Silence, on
jeûne et on
cultive !**

P.9

Zoom

ORGANISATION DES COLONIES
DE VACANCES ISLAMIQUES

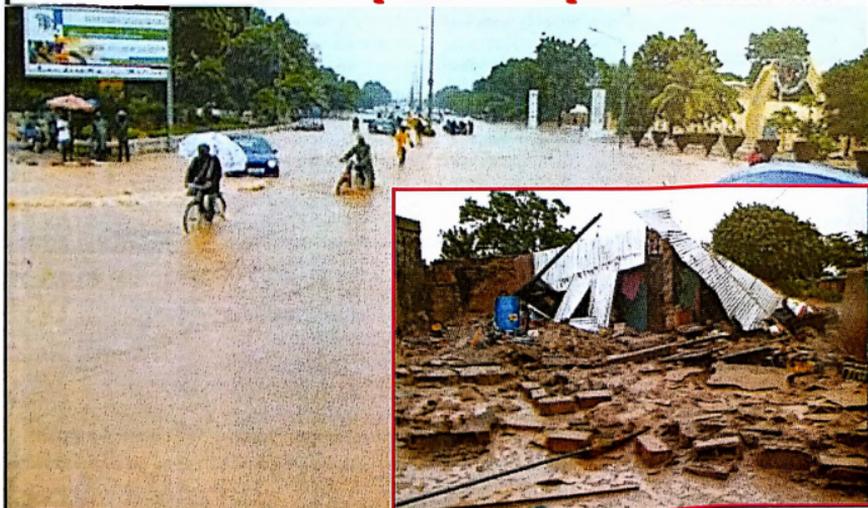
**La nécessaire
collaboration**

P.8

INONDATIONS À OUAGADOUGOU

P.2

Une douloureuse épreuve en plein Ramadan



La journée du 1er septembre 2009 restera certainement gravée dans la mémoire collective des Burkinabè, tant le traumatisme et le préjudice (c'est selon) qu'ils ont subi sont incommensurables. Inédite fut en effet cette pluie diluvienne qui s'est abattue sur l'étendue du territoire national et plus gravement sur Ouagadougou avec 263 mm d'eau tombée pendant 10 heures d'affilée. Bilan : 7 morts et des disparus, 150 000 sans abris et de nombreux dégâts matériels. Beaucoup n'y croient toujours pas tant la catastrophe a atteint une ampleur inégalée. Pourquoi autant d'eau à Ouagadougou ? Se demandent encore des personnes désabusées et désarmées par un phénomène qu'elles n'ont jamais vécu.

D'abord, ces situations n'arrivent pas qu'aux autres ! En effet, les Burkinabè ont toujours vu ces choses de très loin, en simples spectateurs prêts à faire des commentaires. Les catastrophes naturelles, avec leurs lots de désolations, sont maintenant entrées dans l'ordre normal de l'évolution de l'humanité du fait des changements climatiques, selon

les spécialistes. Il faudra donc s'y faire, même au Burkina Faso ! Au-delà de ces phénomènes naturels, les effondrements d'immeubles à Ouagadougou le 25 juillet 2009 sont venus nous rappeler que l'on peut subir les mêmes malheurs que les autres.

Ensuite, au-delà de toutes les considérations, il faut appréhender cette situation comme une épreuve divine. C'est pourquoi il faut faire preuve de foi pour la surmonter, surtout ceux qui ont été directement touchés. En toute chose, il faut se remettre à Dieu et tirer leçon de ce qui arrive. Cette catastrophe-ci vient rappeler, aussi bien aux autorités qu'aux populations, leurs responsabilités par rapport aux aménagements urbains et à la gestion du bien commun. En effet, les écoulements d'eau ont mis à nu la précarité des logements des Burkinabè, l'inadaptation et l'inexistence même d'un réseau d'évacuation des eaux à Ouagadougou. Néanmoins, les événements douloureux du 1er septembre sont venus raviver la solidarité entre Burkinabè. Même s'il faut déplorer qu'elle se manifeste juste en ces circonstances difficiles, alors qu'elle devrait être permanente. Car au Burkina plus

qu'à ailleurs, on a besoin de s'entraider tant les disparités sociales sont de plus en plus grandes, tant la misère est de plus en plus présente et elle concerne de plus en plus de Burkinabè. Il a donc fallu une telle épreuve pour que chacun mesure son devoir vis-à-vis de l'autre et que l'on comprenne combien l'union est importante dans la conduite d'une nation. Et c'est tant mieux !

Cette situation interpelle davantage les musulmans plus que toute autre personne, eux qui font de la solidarité et de la fraternité des valeurs cardinales de leur religion ; surtout en ce mois de Ramadan, mois de la charité par excellence. Ils devraient donc être plus prompts, individuellement et collectivement, à agir en partageant leurs lieux de culte, leurs logis, leur nourriture, leurs vêtements... en attendant que l'Etat fasse ce qu'il doit faire. Cette épreuve est avant tout la nôtre pour mesurer notre sens de la solidarité dans ce mois de générosité et de méditation. Méditons donc et agissons ! ■

La Rédaction

INONDATIONS À OUAGADOUGOU

Une douloureuse épreuve en plein Ramadan

Preuve évidente

Comment atteindre la piété par le jeûne ?

Par Imam

O, vous qui avez cru, on vous a prescrit le jeûne, comme il l'a été à des communautés antérieures, ainsi vous atteindrez la piété" C2V183. On avait maladroitement traduit le mot la-allakoum par peut-être, peut-être vous serez pieux. Or le terme la-allakoum veut dire impliqué, le moyen par lequel on atteint l'objectif, ou alors, afin que. En faisant attention, on s'aperçoit que les deux versets de la sourate Baqarah qui parlent du jeûne à savoir les versets 183 et 187, se terminent chacun par l'expression la-allakoum. "C'est ainsi qu'Allah expose aux hommes Ses enseignements afin qu'ils deviennent pieux", C2V187.

Donc tous les savants et exégètes du Coran s'accordent pour dire que l'objectif de la prescription du 4^e pilier qui est le Siyam (le jeûne), est l'atteinte de la piété. On pourrait dès lors se poser légitimement la question suivante : comment atteindre cette piété avec le jeûne ? Lorsqu'on a des

objectifs à atteindre dans toute entreprise, il y a des conditions. C'est alors que le jeûne en tant que prescription divine, vise le rapprochement au Créateur par l'observation stricte d'un certain nombre de règles. D'abord Dieu nous fait savoir la spécificité de Ramadan dans ce hadith Qudsi : "Toutes les œuvres du fils d'Adam sont rétribuées de cent à sept cent fois leur valeur sauf le jeûneur" (Al Zoum'our). Par ailleurs, Allah dit : "Les persévérants, leur rémunération leur sera payée sans qu'ils aient à rendre compte".

L'Imâm Abû Hamîd al-Ghazâlî distingue trois degrés de jeûne : le jeûne du commun, le jeûne des particuliers et le jeûne du particulier des particuliers.

- le jeûne du commun est l'abstinence par le ventre et le sexe de satisfaire leurs désirs ;

- le jeûne des particuliers est l'abstinence de commettre les péchés de l'ouïe, de la vue, de la langue, de la main, de la jambe et de tous les autres membres du corps ;

- le jeûne du particulier des particuliers, c'est le jeûne du cœur quant aux basses digestions et aux pensées de ce monde. Les tenants de cette philosophie ont dit : "Celui qui se permet au cours de la journée de rechercher avec quoi il va rompre le jeûne, il lui sera écrite une faute. Car un tel comportement dénote de peu de confiance dans les bienfaits de Dieu et par des convictions quant à ses biens promis", car le fait de se confier à Dieu est la marque des prophètes, des amis de Dieu et de ceux qui sont rapprochés du Seigneur. Un tel acte ne relève pas du verbiage inutile, mais il doit se traduire dans la réalité.

"Ainsi atteindrez-vous la piété", c'est la recherche de la

proximité avec le Créateur, c'est un élan de toute l'âme vers le Tout Puissant ; un abandon de tout ce qui n'est pas Dieu, l'Auguste et une adoption de la parole du Seigneur. Dis : c'est Allah. Et puis, laissez-vous égarer dans l'égarement." C6V91

A y voir de près, il est demandé à tout musulman de faire des efforts, de graver les échelons pour accomplir le jeûne du particulier des particuliers, qui n'est rien d'autre que le but recherché par le jeûne.

Pour y atteindre, Ghazâlî nous propose six éléments qui sont :

1^o) Le contrôle du regard. C'est arrêter de regarder ou de trop regarder ce qui est blâmable et détestable et qui peut occuper le cœur et détourner de l'évocation de Dieu. Le prophète dit : "Le regard est l'une des flèches empoisonnées de l'his (que Dieu le maudisse). Quoiconque l'abandonne par crainte de Dieu, le Seigneur lui donnera une foi dont il goûtera la douceur en son cœur". Une parole du prophète rapportée par Jabr et qui lui a été transmise par Anas dit ceci : "Cinq choses font rompre le jeûne : le mensonge, la médisance, la diffamation, le serment mensonger et le regard concupiscent".

2^o) Le contrôle de la langue. Elle doit s'abstenir de divaguer, de mentir, de divertir, de médire, de diffamer, de dire des grossièretés... Elle doit se taire ou se consacrer à l'invocation de Dieu, tel le zikr, la lecture du Coran, "... La médisance annule le jeûne" (Soufiane)

3^o) L'ouïe doit s'abstenir d'écouter tout ce qui est répréhensible. Tout ce qui est interdit à dire est interdit à écouter (CSV42). Le prophète dit : "Le médissant et celui qui écoute sont associés dans le péché"

4^o) L'abstinence des membres, mains et jambes, de commettre des péchés. Le prophète a dit : "Combien de jeûneurs qui ne récoltent au soir de leur jeûne que la faim et la soif?". En expliquant ces paroles, le prophète dit qu'il s'agit de ceux qui rompent leur jeûne avec l'illicite ou ceux qui s'abstiennent de la nourriture licite et rompent leur jeûne avec la chair des gens, par la médisance, ou ceux qui n'empêchent pas leurs membres de commettre les péchés.

5^o) De la modération à la rupture ; il est déconseillé de se surcharger l'estomac à la rupture.

6^o) Après la rupture du jeûne, le cœur doit être inquiet et balancer entre la crainte et l'espoir. Cela parce qu'on ne sait pas si son jeûne est accepté ou pas. On raconte qu'un jour Hassan al-Basri passa à côté de gens qui riaient. Il dit : "Le Seigneur a fait du mois de Ramadan un terrain de course pour ses serviteurs où ils rivalisent dans son obéissance. Certains gagnent et d'autres sont perdants. Il est étonnant de voir vraiment rire le jour où certains ont réussi et d'autres ont perdu. Par Dieu, si le voile était levé, l'homme de bien s'occuperait à faire de bonnes actions et le mal-faisant de ses malfaissances".

L'atteinte des objectifs du jeûne n'est rien d'autre que l'observation stricte de tous les actes contribuant à son annulation. La recherche de la piété a un prix. C'est l'autocontrôle, c'est la solidarité, c'est aussi le respect des droits d'autrui et ce durant tout le mois de Ramadan. Puisse Allah agréer au-delà de nos insuffisances toutes nos œuvres en ce mois atypique et béni. ■

La Preuve

Révisé de déclaration
N°1862/ICA-GUOUA/PF
du 27 juillet 2007
ISSN 0796-8426
Tel. 50 37 94 30
Cell. 70 75 54 85

Email : preuve2007@yahoo.fr

Directeur de Publication
Mikailou Kété
Secrétaire de rédaction
Siaka GNESSI

Responsable commercial
Moussa BOUGMA

Mise en page et impression
Alesse Burkina 50 39 93 10

Nombre de tirage
1000 exemplaires

Religion de vérité

De la fin du mois de Ramadan

Par Cheik Albayan

Le mois de Ramadan court inexorablement vers sa fin ! Le virage de la deuxième décade a déjà été amorcé ! Alors, chacun doit redoubler d'effort afin d'en profiter au maximum avant qu'il ne soit trop tard ! Pour ce faire, la dernière décade doit être vécue plus intensément en activités spirituelles que les précédentes. Encore que cette partie du mois est tout aussi spéciale en termes de mérite et de valeur des actes d'adoration.

Elle renferme une nuit importante en valeur spirituelle et de portée historique, la nuit d'Al-Qadr (la nuit du destin) dont le coran a consacré toute une sou-rate Al-Qadr : " Nous l'avons certes, fait descendre (le Coran) pendant la nuit d'Al-Qadr. Et qui te dira ce qu'est la nuit d'Al-Qadr ? La nuit d'Al-Qadr est meilleure que mille mois. Durant celle-ci descendent les Anges ainsi que l'Esprit, par la permission de leur Seigneur pour tout ordre. Elle est paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube ". En effet, c'est au cours de cette nuit que le Coran a été révélé, c'est pendant la nuit d'Al-Qadr que sont prononcés les décrets divins concernant les événements de l'année à venir et enfin toute bonne œuvre accomplie durant cette nuit équivalait en mérite à mille mois de pratique de cette œuvre. Cette nuit n'est pas pré-déterminée mais elle est à rechercher pendant les nuits impaires des dix derniers jours de Ramadan. Le prophète (SAW) a dit : " Cherchez la nuit du Destin parmi les nuits impai-

res de la dernière décade du mois de Ramadan" (Boukhari) (C'est à dire la nuit dont le lendemain correspond au 21, 23, 25, 27 ou 29 de Ramadan) Pour se donner toutes les chances de ne pas rater cette nuit qu'il a été conseillé de passer toutes les dix nuits en œuvres pieuses (prières nocturnes, lecture du coran, charité, invocation, méditation...). C'est dans cette optique que dès la vingtième nuit, les veilles de prières commencent dans les différentes mosquées. On peut bien aussi organiser ses veillées pieuses en famille à domicile si on y réunit les conditions. On rapporte que le prophète révélait sa famille les dix dernières nuits de Ramadan pour des prières nocturnes. A ce propos il a dit, " Toutes les fautes passées sont pardonnées à celui qui passe la nuit du Destin en veillée pieuse avec foi et espoir de récompense " (Muslim). Et il a recommandé de répéter l'invocation suivante au cours de la nuit du Destin : " Ô mon Dieu ! Tu es indulgent, Tu aimes le pardon : fais-moi grâce de péchés ! [Allahoumma innaka 'afouwa fa'fou annil]".

Il est aussi de la tradition du prophète d'effectuer la retraite pieuse pendant les dix derniers jours de Ramadan. Elle consiste à se réfugier à la mosquée dans un esprit exclusif de dévotion de Dieu. Le prophète (SAW) a fait la retraite de la dernière décade de Ramadan et ne cessa de la pratiquer, jusqu'à sa mort. Il a dit : " La mosquée est le refuge de tout homme pieux. Dieu a promis à celui qui y fait sa retraite de lui accorder sérénité et mis-

ricorde, de le faire traverser le Sirat [pont jeté sur l'Enfer] pour le faire parvenir à Sa grâce au Paradis" (Tirmidhy).

Le mois de Ramadan s'achèvera par le paiement de la zakat el-fitr et la fête de l'Aid el-fitr. La zakat el fitt ou l'aumône de rupture de



jeûne consiste à payer une certaine quantité de vivres locales aux nécessiteux afin qu'ils puissent fêter dignement la fête de l'Aid. En outre, cette aumône est aussi destinée à purifier le jeûne des imperfections afin qu'il puisse parvenir à Dieu sans lacune. Quant à la fête de l'Aid proprement dite, elle est l'occasion pour les croyants au bout d'un mois de pénitence et de ferveur spirituelle de remercier Dieu pour cette faveur et de manifester leur joie à travers réjouissances licites, visites et profusion de nourriture et de boissons. Elle marque la fin effective du mois béni de Ramadan.

Ainsi, les croyants auront désormais pour préoccupation, l'agrément de leurs œuvres de Ramadan et la préservation des acquis spirituels pour la suite de leur

vie. On rapporte que les compagnons du prophète passaient la moitié de l'année après le Ramadan à implorer Dieu pour l'agrément de leur jeûne et l'autre moitié à prier afin qu'Allah leur accorde le prochain Ramadan. Mais force est de constater que pour nombre de musulmans contemporains, la fin du Ramadan sonne comme une libération, un bon débarras. Ainsi, dès le dernier jour de Ramadan, leur enthousiasme pour l'adoration de Dieu s'estompe et leur spiritualité s'amenuise progressivement pour disparaître totalement en quelques jours. Les mosquées se vident, les corans et tapis sont rangés dans les placards.

Cette attitude est très inquiétante si l'on considère l'objectif premier de la prescription du jeûne. Dieu proclame dans le Coran : " **Ô les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi attendrez-vous la piété**" C2V1R3. Il est donc paradoxal qu'après toute cette ferveur religieuse que nous observons pendant le Ramadan, on assiste après à un retour à la case départ, voire à une rupture avec Dieu. Le Ramadan est venu, avec toutes ses pratiques culturelles qui le jalonnent, nous inculquer le vrai sens de l'identité spirituelle du musulman, la piété. Dès lors que nous reconnaissons cette base spirituelle de la personnalité du musulman, nous devons après le Ramadan, maintenir le cap et changer l'ensemble de nos perspectives pour le reste de notre vie.

Suite page 5

PROBLÉMATIQUE DES LIEUX DE CULTES

SOS, musulmans cherchent place pour prier !

Par Aris

Le mois de Ramadan finissant aura révélé l'importance du nombre de musulmans au Burkina Faso et notamment dans sa capitale Ouagadougou. Les heures de prières connaissent de grandes affluences dans les mosquées qui refusent du monde. C'est ainsi que les rues de certains quartiers se transforment pratiquement en lieux de culte. Cette situation existe même en temps ordinaire, mais elle est mise en exergue par le vendredi également déversent leur trop plein de monde sur les voies publiques dans plusieurs endroits des villes de notre pays. Voilà pour le constat qui remet sur table la problématique des lieux de culte au Burkina Faso. Nous abordons la question sur la base de quelques simples interrogations logiques. Les musulmans doivent-ils occuper les voies publiques pendant leur prière ? Certainement non ! Parce que cela obstrue ces voies et empêche une bonne circulation. Les musulmans doivent-ils en tant que citoyens jouir de leur droit de pratiquer leur religion partout où ils se trouvent dans la cité ? Assurément oui ! La question de la foi est sacrée et chacun se l'approprie comme il l'entend dans nos Etat dits laïcs. Donc, même sans une intervention particulière de l'Etat dans les affaires de la religion, l'Etat a ce devoir de ne pas s'opposer à la réalisation des meilleures conditions de vie spirituelle des

citoyens.

Le musulman prie cinq fois par jour à des heures bien indiquées. C'est dire qu'il est amené à faire sa prière partout, quand il est rattrapé par l'heure de la prière. Où doit-il alors le faire ? L'idéal serait que ce soit dans une mosquée. Au regard de ces interrogations somme toutes superficielles, nous pouvons tirer la conclusion selon laquelle, il serait nécessaire de prévoir davantage, plus de lieux de culte pour mieux contenir les croyants dans les sphères physiques de la pratique de leur religion. Si la république existe pour les citoyens, elle devrait garantir les conditions pour eux, de jouir de leur liberté individuelle et collective, sans mettre en péril bien sûr, celle des autres. Alors nous sommes amenés à dire qu'il faut davantage prévoir plus d'espace pour les lieux de culte.

Mais le nœud du problème serait moins une question de prévision d'espace que l'utilisation qu'on en fait. En réalité, plusieurs espaces destinés dans les plans de lotissement pour les lieux de cultes, sont au bout du compte détournés, il faut le dire ainsi, à

des intérêts personnels. Combien d'espaces verts ou de cultes connus dans des quartiers ont disparu du jour au lendemain pour devenir des parcelles d'habitation ou des zones d'exploitation commerciale ? Assurément beaucoup et ce, sous le regard des populations impuissantes. Donc à ce niveau les autorités en charge de la réglementation sur la gestion de ces lieux en question, sont responsables et complexes de ces détournements.

L'on dira que les lieux de culte existent, et que le plus souvent, les candidats à l'occupation de ces lieux, notamment les musulmans n'en font pas la demande à l'autorité domaniale. C'est tout à fait vrai et cela dénote aussi de l'ingorance précisément de la communauté des musulmans. Cette communauté quoique ancienne et toujours devancière sur nombre de lieux destinés au culte, n'a pas toujours le réflexe de constituer des papiers administratifs pour en être l'occupante officielle. Elle finit par être rattrapée par d'autres groupes, qui même sans aucune assise locale profite de la défaillance ci-dessus citée pour obte-

ni officiellement auprès des services domaniaux l'autorisation d'occuper les mêmes lieux déjà investis pendant des décennies par des musulmans. Dans un passé récent, et dans une certaine mesure jusqu'à nos jours, les tenants de l'islam sont en grande partie des personnes n'ayant pas été à l'école française. Du même coup, ils n'ont pas la facilité et le réflexe d'intégrer les procédures d'occupation des espaces de culte dont ils ont droit. Cela reste un handicap majeur pour disposer sereinement d'espace afin d'ériger leur maison de Dieu.

Qu'à cela ne tienn, nous pensons qu'il y a lieu, au regard des réalités du terrain qui se caractérisent souvent par de petits conflits d'occupation des lieux de culte, que les autorités domaniales prévoient non seulement suffisamment d'espaces de culte, mais s'investissent aussi dans la répartition de ces lieux à leurs bénéficiaires, pour éviter d'éventuelles tensions intercommunautaires. Nous dirons interreligieuses ■

... Suite de la page 4

Être musulman, ce n'est pas s'appeler seulement ainsi, ce n'est pas non plus attendre le Ramadan pour prier, fréquenter les mosquées et jeûner par complaisance, par sympathie ou par effet de mode. Être musulman est un engagement ferme, à obéir à Dieu, en tout temps et en tout lieu. Cela doit se traduire par l'accomplisse-

ment des cinq piliers intégralement et au moment prescrit. Le Ramadan vient comme un rappel en tant que le printemps de l'adoration de Dieu ; il est une école, un séminaire de formation et de recyclage pour tous les fidèles. Tout le culte islamique s'y trouve recommandé ! Au sortir de ce mois, le croyant devra être à jamais cerné des bagages nécessaires pour bien adorer Allah. Le maintien des

bonnes œuvres après Ramadan est un indice de succès à l'issue de cette formation. Leur abandon est un signe d'échec à l'école de Ramadan et de domination de Satan. Par conséquent, chacun doit faire à mi-parcours le point de son Ramadan afin de voir s'il va dans le sens de l'objectif de la prescription du jeûne. Sinon il faut dès maintenant rectifier le tir ■

Le califat à travers les âges

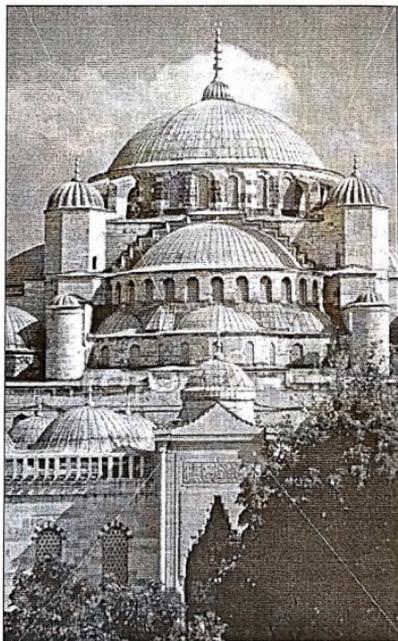
Par Aris

La question du califat alimente les grands débats de notre temps sur le devenir des musulmans dans le monde. Alors que les uns pensent que la réinstauration de l'institution califale permettrait de mieux organiser les affaires de la Umma islamique dans le monde, les autres estiment que ceci est non seulement utopique mais sans aucune nécessité. Si nous n'avons pas ici la prétention de participer à ce débat, il fonde pour le moins tout l'intérêt d'un aperçu sur le califat. Car tout examen de ce sujet part de l'expérience vécue à travers l'histoire. Nous nous bornerons donc à présenter les phases les plus importantes de l'évolution du califat qui sont le califat orthodoxe, le califat omeyyade de Damas, le califat abbasside de Bagdad, le califat fatimide du Caire, le califat des Omeyyades de Cordoue, le califat ottoman.

Un califat est le territoire reconnaissant l'autorité d'un calife, successeur du prophète de l'islam dans l'exercice politique du pouvoir. Ce mot sert aussi à désigner le régime politique lui-même et la période pendant laquelle il s'exerce.

Le califat orthodoxe

A la mort du Prophète Muhammad (SAW), se posa la question de sa succession. Une question d'autant plus compliquée qu'il n'avait pas laissé d'héritier mâle et n'avait désigné personne pour lui succéder. Au Conseil des sages, qui s'était réuni pour désigner ce successeur, des parties commencèrent à se former, qui pour soutenir les autochtones (ansars), qui les immigrants (muhajirounes). Certains préféraient une succession issue de la famille en proposant notamment Ali ibn Abi-Talib son cousin et gendre pour lui succéder. Mais, Omar mit fin à ce début de dissension, en persuadant le Conseil de nommer Abu Bakr, compagnon et beau-père du prophète, car c'est lui, dit-il, qui fut désigné par Muhammad, mourant, pour diriger la prière à sa place. Ce



Mosquée à Istanbul

qui de l'avis de Omar le prédisposait à assumer le califat. Abu Bakr, homme pieux et bon, devint ainsi le premier Calife de l'Islam. A sa mort en 634 Abu Bakr désigna Omar pour lui

succéder. Omar fut assassiné en 644, par un esclave non musulman. Mais, il avait eu le temps de désigner auparavant son suc-

cesseur en la personne de Uthman ibn Affan, également compagnon et gendre du Prophète. Mais, moins énergique que son prédécesseur, il n'a pas su assurer la stabilité d'un empire devenu grand. Il fut assassiné en 656 par des insurgés venus des provinces. De cet assassinat devait naître la première grande discordance entre musulmans (al fina al kubra).

Ali ibn Abi Talib fut proclamé calife. Mais la famille de Uthman qui lui impute l'assassinat du calife va conduire une révolte contre lui sous la houlette de Muawiyya ibn abi Sufyane, alors gouverneur de la Syrie. Cette contestation de la légitimité du califat aboutit à la bataille de Siffin en 658.

Trois années plus tard, en 661, Ali fut assassiné par Abd ar-Rahman ibn Muldjum, un kharidjite. Les kharidjites étaient des partisans de Ali qui avaient fait dissidence. N'ayant pas été satisfaits de la médiation entre Ali et Muawiyya, ils considéraient désormais que ni Ali ni Muawiyya n'était plus digne du pouvoir. Les deux devaient être purement et simplement éliminés. Mais Muawiyya échappa de justesse à l'assassinat.

Sous les 4 califes orthodoxes d'importantes œuvres ont été accomplies entre autres l'unification des arabes, chère à Abu Bakr, l'extension de l'empire qui a intégré la Syrie, l'Irak, l'Iran, l'Egypte..., l'assemblage du coran, l'organisation économique, administrative et militaire de l'Etat musulman. Même

si des difficultés sont nées à partir du califat d'Uthman, les califes ont incarné un véritable pouvoir califal et ont donné un contenu réel à cette institution. Ce fut une ère marquée par une orthodoxie et un esprit ultra démocratique dans la conception du pouvoir d'Etat.

Avec l'assassinat d'Ali, ce fut le triomphe de la dynastie omeyyade et le début de l'instauration d'un ordre dynastique du califat musulman.

Le califat omeyyade (661-750)

Les Omeyyades sont une dynastie de califes qui gouvernèrent le monde musulman de 661 à 750, établissant leur capitale à Damas. Mais la légitimité du pouvoir omeyyade fera l'objet de violentes contestations dans certaines provinces. Les partisans d'Ali, réunis autour de Husayn, second fils d'Ali, revendiquèrent le trône. En 683, un notable quraychite, Abd Allah ben Az-Zubayr, souleva en Arabie les deux villes saintes de la Mecque et Médine : en même temps éclatait à Kufa une révolte organisée par Mukhtar. De plus, divers groupes khandjites suscitaient des désordres en Arabie méridionale, en Iran central et en Haute Mésopotamie. Mais ces mouvements n'étant pas unis, ils furent très rapidement réduits par le pouvoir omeyyade.

Les Omeyyades furent ensuite détrônés en 750 par les Abbassides, qui fondèrent leur propre dynastie. Presque tous les membres de la famille furent massacrés, mais le prince Abd ar-Rahman Ier, réussit à s'enfuir, à gagner l'Espagne et à y établir une nouvelle dynastie à Cordoue. L'émir 'Abd al-Rah-

man III prit le titre de calife en 929, affirmant ainsi la complète indépendance de Cordoue. C'est cette principauté qu'on appela califat omeyyade de cordoue.

Le califat abbasside (750-1517)

La nouvelle dynastie abbasside a conservé la fonction de calife jusqu'au XVII^e siècle. Ils établirent leur capitale à Bagdad. Les commencements du règne abbasside furent marqués par une réforme de l'empire prenant mieux en compte les populations non arabes et non musulmanes. Ce fut également une époque de développement urbain, symbolisé par la nouvelle capitale, Bagdad, fondée par Al-Mansûr en 762. Mais le califat abbasside ne réussit pas à contrôler l'ensemble de l'empire devenu très tentaculaire.

Dès le IX^e siècle, La Tunisie et la Tripolitaine prirent leur autonomie sous la conduite des Aghlabides, l'Égypte sous celle des Toulounides. La Transoxiane et le Khorasan se trouvèrent successivement sous la domination des Tahirides, des Saffarides puis des Samanides.

Le pouvoir abbasside acheva de s'affaiblir avec la fondation du califat fatimide (chiite), mais surtout, en matière de politique interne, avec l'importance croissante des non arabes occupant d'importants postes de responsabilité (viziers et émirs). En 936, est créée la fonction de grand émir dont le pouvoir est très étendu, tant dans le domaine militaire que dans les finances. La famille des Bouyides, d'origine iranienne, s'empara en 945 de la fonction de grand émir et domina essentiellement l'Irak et l'Iran ; les Seld-

joukides s'emparèrent de la Syrie. En 1099, les Croisés prirent Jérusalem.

A partir 1180 les Abbassides tentèrent de réinstaurer le pouvoir califal. En effet le déclin des sultans seldjoukides permit au calife An-Nasir de restaurer son autorité sur l'Irak. Mais l'invasion mongole de 1258-1260 et l'exécution du calife Al-Musta'sim mirent un terme définitif au pouvoir abbasside.

Al-Mustansir, un membre de la famille abbasside, se réfugia en Égypte dirigé par les Mamelouks depuis 1250. Le sultan mamelouk Baybars fit reconnaître Al-Mustansir comme calife afin de légitimer son autorité politique. Mais, de fait, la lignée de calife qui subsista sous le sultanat mamelouk n'avait plus la moindre parcelle de pouvoir et possédait un titre purement honorifique. En 1517, le sultan ottoman Selim Ier conquiert l'Égypte, mettant fin au sultanat mamelouk et, du même coup, au califat abbasside.

Pendant le califat dynastique omeyyade et abbasside, la civilisation arabo musulmane a connu un véritable éclat. C'est au cours de cette période que l'exégèse, le droit musulman, la compilation des hadiths furent entrepris. Mais progressivement le califat a perdu sa valeur.

L'institution califale ottomane (1517-1924)

Selim Ier a voulu perpétuer l'institution suprême de l'islam en assumant à son tour le titre de calife. Ce fait est invérifiable et largement mis en doute par les historiens arabes, mais les sultans ottomans furent en effet

considérés comme porteurs de cette dignité. On peut en voir une illustration dans le soin que Mustafa Kemal Atatürk prit d'abolir officiellement l'institution du califat le 3 mars 1924, deux ans après celle du sultanat. Le dernier et 101^e calife (en partant d'Abu Bakr) de la maison ottomane s'appelle Abdul-Medjid. Il est mort en exil à Paris, en 1944, et fut enterré dans la ville sainte de l'islam, Médine, en Arabie Saoudite.

A feuilleter les pages de l'histoire de cette institution on se rend compte que si elle a permis d'entretenir un pouvoir politico-religieux et une civilisation arabo-musulmane pendant des siècles, elle n'a pas toujours assuré l'autorité sur tous les musulmans comme ses défenseurs veulent quelquefois le faire croire. On a pour preuve la contestation des Omeyyades, le morcellement de l'empire sous les Abbassides et le rejet des arabes de la tutelle ottomane (pour cela ils ont été influencés par les puissances européennes). De ce fait, le moins que l'on puisse dire c'est que la restauration de l'autorité califale n'est pas une mince affaire dans un monde où rien ne militait en faveur d'un tel avènement.

Le plus important à notre sens c'est la dimension politique de la religion musulman qui aujourd'hui constitue un sujet de toute les controverses dans un contexte où la laïcité à l'occidental est la règle même dans des sociétés musulmanes à 95% ■

Source : *Wikipédia, cours d'année d'histoire*

ORGANISATION DES COLONIES DE VACANCES ISLAMIQUES

La nécessaire collaboration

Par E.A.C

Le mois d'août s'achève avec la fin des grandes activités de vacances. Cette année encore ce sont des milliers de vacanciers qui ont pris d'assaut la multitude d'activités programmées. Les enfants musulmans ont eu droit à des colonies de vacances islamiques ça et là. En effet, ce sont plusieurs dizaines de colonies qui sont organisées à travers le pays par des associations islamiques et par certaines mosquées de quartier. Ces dernières années, le nombre de colonies de vacances islamiques a connu une croissance exponentielle.

Chacune y va de sa manière et selon ses moyens. Et chaque année voit de nouvelles structures qui s'y mettent avec leur colonie. A tel point que l'on est se demande si c'est maintenant que les associations se rendent compte qu'il y a du travail en terme d'éducation des musulmans. Mais il faut se réjouir tout de même que quelques uns aient pensé aux tout-petits, espoir de l'islam.

On constate une disparité dans les expériences des associations dans cette activité. Le palm d'or de l'organisation revient à l'AEEMB et au CERFI qui ont célébré cette année le 20ème anniversaire de leur colonie dans plus de 25 villes du Burkina faso. Tandis que d'autres sont à leur première expérience. Ces deux associations ont donc le mérite d'avoir montré et tracé la voie de la nécessaire éducation religieuse des enfants musulmans aux autres.

L'objectif de la colonie est de divertir les enfants et de leur inculquer les valeurs de l'islam dès le bas âge. Ce qui est réconfortant, c'est de voir que les parents y prennent de plus en plus conscience en envoyant leur progéniture dans ces différentes colonies de vacances islamiques. L'engouement autour de ces acti-

domaine et s'abstienne de tout esprit de concurrence. C'est en cela qu'il faut encourager l'accompagnement des plus anciennes associations à celles qui sont à leurs débuts.

Le nombre de colonies a connue une explosion exponentielle qui frise parfois la prolifération. Pour

compétente. Ces efforts permettront aux associations de faire de la colonie une vraie activité de formation au profit des enfants.

Dans le cas contraire, la colonie restera une foire de regroupement et de passe temps pour enfants. Ainsi, les associations qui se lancent dans l'organisation d'une telle activité devront relever plusieurs défis dont celui de la qualité des enseignements, des programmes et de l'organisation.

L'autre défi à relever dans le cadre de l'organisation des colonies, c'est la pérennisation de ces manifestations. En effet, on a vu des colonies naître et disparaître après seulement une édition. Cela n'est pas honorable pour une association religieuse qui veut faire de l'éducation des enfants sa priorité. En effet ces colonies n'ont pas survécues soit à leurs initiateurs. Beaucoup de ces colonies vivent de la présence de quelques individus qui en sont les véritables cheville ouvrières. Une fois que ces personnes sont appelées à d'autres responsabilités c'est l'écroulement.

Après 20 éditions, l'AEEMB et le CERFI peuvent remercier le Seigneur d'avoir pu passer ce stade. En effet, cette année elles sont allées tirer de leur retraite paisibles, ce groupe de mamans qui, en 1989, étaient à la base de la tenue de la première édition. Leur joie est d'autant plus grande que leur initiative a survécu au temps. Les nouvelles organisatrices de la colonie de vacances islamique devraient sans doute s'inspirer de l'expérience de ces deux associations afin de réussir leur partition dans ce domaine. ■



Des enfants lors de la colonie de l'AEEMB et du CERFI à Ouagadougou

tivités traduit en partie la soif des parents d'instruire leurs enfants sur la voie de Dieu.

La multiplicité des organisateurs traduit aussi la diversité des méthodologies d'organisation de l'activité et dans la transmission des connaissances aux enfants. On remarque cela aisément quand on jette un coup d'œil sur les modalités de recrutement des enfants (pendant que certaines colonies recrutent les enfants jusqu'à 18 ans, d'autres limitent à 14 ans).

Mais la finalité étant de toucher le maximum d'enfants musulmans, il est bon que chaque association s'investisse dans ce

domaine et s'abstienne de tout esprit de concurrence. C'est en cela qu'il faut encourager l'accompagnement des plus anciennes associations à celles qui sont à leurs débuts. Le nombre de colonies a connue une explosion exponentielle qui frise parfois la prolifération. Pour compétente. Ces efforts permettront aux associations de faire de la colonie une vraie activité de formation au profit des enfants. Dans le cas contraire, la colonie restera une foire de regroupement et de passe temps pour enfants. Ainsi, les associations qui se lancent dans l'organisation d'une telle activité devront relever plusieurs défis dont celui de la qualité des enseignements, des programmes et de l'organisation. L'autre défi à relever dans le cadre de l'organisation des colonies, c'est la pérennisation de ces manifestations. En effet, on a vu des colonies naître et disparaître après seulement une édition. Cela n'est pas honorable pour une association religieuse qui veut faire de l'éducation des enfants sa priorité. En effet ces colonies n'ont pas survécues soit à leurs initiateurs. Beaucoup de ces colonies vivent de la présence de quelques individus qui en sont les véritables cheville ouvrières. Une fois que ces personnes sont appelées à d'autres responsabilités c'est l'écroulement. Après 20 éditions, l'AEEMB et le CERFI peuvent remercier le Seigneur d'avoir pu passer ce stade. En effet, cette année elles sont allées tirer de leur retraite paisibles, ce groupe de mamans qui, en 1989, étaient à la base de la tenue de la première édition. Leur joie est d'autant plus grande que leur initiative a survécu au temps. Les nouvelles organisatrices de la colonie de vacances islamique devraient sans doute s'inspirer de l'expérience de ces deux associations afin de réussir leur partition dans ce domaine. ■

RAMADAN ET TRAVAUX CHAMPÊTRES

Silence, on jeûne et on cultive !

Par L'Épervier avec la collaboration de Zida Ousmane

Dimanche 30 août 2009 à Ouagadougou, 8h. Il faisait encore légèrement froid. Le soleil tente timidement de faire remarquer sa présence dans le ciel nuageux. Beaucoup de portes étaient encore fermées. C'est la grâce matinée. Certains vont rester couchés jusqu'à la prière de zohr (13h30). Ainsi blottis dans les maisons, les bureaux ventilés ou climatisés ou encore assis sous les hangars des marchés et yaars, la journée de jeûne, en ce temps pluvieux dans les grandes villes comme Ouagadougou, beaucoup de fideles se la coulent douce. N'éprouvant ni soif, ni faim encore moins de fatigue physique, nombre de musulmans oublient qu'ils ont jeûné.

Dans les villages de Sakoula et à Rapawégo à une dizaine de km de la capitale, c'est aussi un calme qui y règne. Quelques enfants s'amusez devant les concessions ; on remarque également des femmes qui font la lessive. Mais attention, ici on ne dort pas, il n'y a pas de grâce matinée. Silence, on travaille, on cultive, on jeûne. Jeûner et cultiver, pas évident ! Mais si on n'a pas le choix, si on ne veut pas rater sa place au Paradis, on est obligé de faire avec.

Kadiogo Issa : la cinquantaine, un paysan du village de

Sakoula, visiblement écrasé par la fatigue, arrachant les mauvaises herbes de son champ, est surpris par notre visite. Il se redresse, ôte le cure-dent de sa bouche pour répondre à notre bonjour. Vieux, jeûner et cultiver vous supportez ? Il sourit et tente une réponse : " il est évident que jeûner et cultiver relève des choses les plus difficiles. Et puis qu'il n'est pas possible de ne pas jeûner parce qu'on a du travail, et qu'on ne peut pas jeûner et rester assis alors que ton champ t'attends, on est obligé de faire avec. Je viens cultiver jusqu'à 16 h30 avant de rentrer". Confie-t-il et de préciser : "Dans ma famille, il y a beaucoup qui jeûnent mais



Kaboré Habibou : " Mon seul problème c'est le manque de nourriture "

ont inculquées en matière de travail ". D'habitude, Kadiogo Issa reste cultiver jusqu'à tard dans l'après midi. Avec le jeûne, il rentre un peu plus tôt. C'est dire que son travail se

retrier (ndlr : il était 13h45 environ) Et moi-même, vous voyez bien que je suis en train d'arracher les mauvaises herbes non ? C'est parce que j'ai jeûné et je suis épuisé sinon vous alliez trouver que je suis en train de cultiver au fond là bas. Les travaux champêtres passent c'est vrai, mais il n'en demeure pas moins pour le mois béni de ramadan. Nous voulons à manger, mais le Paradis aussi est là, on ne doit pas l'oublier". Pour lui, pas question de reporter le jeûne pour cause de travaux champêtres.



Kadiogo Issa : " Il est évident que jeûner et cultiver relève des choses les plus difficiles "

en revanche, ils ne peuvent pas travailler comme je le fais parce que moi je suis habitué. Vous savez que les enfants de maintenant ne veulent plus souffrir, alors que nous les vieux, nous restons fideles aux valeurs que nos parents nous

trouvent ralenti, mais il pense que le paradis n'est pas à oublier : "Il est évident que le jeûne ralentit le travail. Vous voyez les deux champs d'arachides qui sont à ma gauche et à ma droite, leurs propriétaires étaient là, mais ils viennent de

Abdoul Mounoun Nikiéma, à côté du vieux Issa travaillait aussi dans son champ d'arachides. Un jeune d'une trentaine d'années dont l'accoutrement (pantalon coupé, barbichette, gilet à l'afghane, et petit bonnet sur la tête) laisse penser à un fervent sunnite. Pour lui, le jeûne et les travaux champê-

tres se marient sans aucun problème : "Nous jeûnons et nous travaillons. Comme c'est un pilier de l'islam, on ne peut pas faire autrement. Je viens le matin cultiver et après la prière de zohr, je rentre. C'est une recommandation divine, on ne peut pas dire que le jeûne empêche sur notre travail. Il y a des gens qui ne jeûnent pas mais à partir de midi ils rentrent. Donc je ne peux pas dire que le jeûne est un handicap au bon déroulement de nos travaux. Si tu as l'habitude de jeûner, ça passe et il n'y a pas de problème".

Abattu par la fatigue, il n'est pas facile pour un paysan de faire d'autres œuvres pendant Ramadan à savoir la lecture du Coran, les prières nocturnes entre autres. Cependant Abdoul Mounoun se sent tranquille : "A vrai dire, les travaux champêtres ne m'empêchent pas du tout de faire des œuvres supplémentaires recommandées pendant Ramadan. Hier (29 août), je suis venu cultiver et à 13h je suis rentré à Ouagadougou écouter le tafsir du docteur Sawadogo à Tanghin ; j'ai pu également accomplir mes prières nocturnes, le matin j'ai pu encore faire quelques naïfis et voilà que je suis là au champ. C'est pour vous dire que c'est une question d'habitude et de conviction". Une question de conviction. Chez Abdoul Mounoun, on ne s'amuse pas avec. En effet, quand à la fin de l'entretien nous avons voulu lui faire une photo, son refus a été catégorique : "non, les photos ne sont pas conseillées dans notre reli-

gion, je ne suis pas pour ça", a-t-il martelé.

Dur, dur pour les femmes



Compaoré Khadidja : " Je dois faire tout pour que le chef de famille (mari) soit content "

Dans ce contexte où le jeûne coïncide avec les travaux champêtres, les gros des efforts est fourni par les femmes car en plus de ces travaux, elles doivent faire la cuisine. Pendant que les hommes, fatigués, se reposent sur un arbre avant de regagner leurs domiciles, les femmes doivent faire des pieds et des mains pour que ceux-ci viennent trouver de quoi rompre le jeûne. Le matin aussi, alors que les maris grignotent encore quelques minutes de repos, les femmes à 3h s'affairent déjà pour le Souhour (repas du matin). Cependant, elles tiennent bon, même quand le poids de l'âge et souvent l'incapacité du mari à travailler viennent tout compliquer, à l'exemple de la vieille **Kaboré Habibou** : "Je jeûne et je viens cultiver. C'est vraiment difficile pour moi, mais je n'ai pas le choix. Si tu ne cultives pas tu vas manger quoi ? Cependant, les jours où le soleil est beaucoup brûlant, je rentre tôt,

mais là aussi, ce n'est pas pour se reposer puisqu'il faut que je fasse quelque chose pour la

que je suis en train de couper les feuilles de haricot. C'est pour les vendre en route et puis pouvoir payer du sucre pour la rupture. Ce n'est pas du tout facile, imaginez si vous jeûnez sans prendre le Souhour et vous voulez cultiver", révèle-t-elle. L'air pitoyable. Quoi de plus normal si l'occasion a été belle pour elle de demander l'aide de bonnes volontés : "Mon seul problème c'est le manque de nourriture sinon jeûner et cultiver ne me pose pas de problème. Je voudrais donc demander aux bonnes volontés de nous aider".

Pendant que nous nous entretenons avec la vieille Kaboré, une jeûne dame, bien voilée, venait d'arriver. Elle cultivait également juste à côté, et elle est sortie des profondeurs de

rupture. Ma situation est particulièrement très difficile car mon mari est malade voilà déjà 17 ans. Toutes les charges me reviennent. Vous voyez

Peut-on reporter le jeûne pour cause de travaux champêtres ?

La réponse de Imam Sana Aboubacar II : "Selon les grands savants comme Ibn Abass, dans leur fatwa sur la question, il est dit que celui dont le travail demande un effort physique intense (creuser des trous par exemple) souvent sous un soleil de plomb, et qui nourrit exclusivement sa famille avec cette activité, il lui est permis de reporter le jeûne si cela peut porter préjudice à sa famille. Les travaux champêtres rentrent dans ce registre. Cependant, il est préférable pour ces gens d'aménager leur temps de travail afin de pouvoir observer le jeûne. Par exemple commencer le travail très tôt plus que d'habitude afin de pouvoir suspendre au moment où le soleil sera plus brûlant et la fati-

gue intense. Ainsi, par la grâce d'Allah, ils gagnent les bénédictions du Ramadan et pourront



Imam Sana Aboubacar II

avoir de bonnes récoltes dans la baraka d'Allah. Cela est plus méritoire plutôt que de ne pas jeûner quand bien même la permission de reporter le jeûne dans les cas extrêmes est accordée. Il convient également de préciser qu'il est détestable en Islam de jeûner et de rester oisif ■

son champ pour prier et rentrer précipiter la rupture. Il était 14h. Compaoré Khadidja, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est tout aussi déterminée à profiter des mérites de ce mois béni, naturellement, au prix d'efforts supplémentaires : "Depuis que le jeûne a commencé, je n'ai jamais manqué un seul jour, et je n'ai jamais manqué aussi de venir cultiver. Je cultive jusqu'à 16 h généralement et je rentre préparer la nourriture pour la rupture". Et surtout, elle le fait avec la manière,

pour rendre son mari heureux. Secret de femme ! Bien maligne, pardon bien croyante cette jeune femme. Suivez-la plutôt : "J'ai des enfants qui peuvent préparer les nouritures de la rupture et de l'aube ; mais comme c'est un mois béni, il n'est pas intéressant de confier ça aux enfants. Je dois faire tout pour que le chef de famille (mari) soit content. Voilà pourquoi je pars cultiver et revenir préparer moi-même au lieu de laisser les enfants le faire, quand bien

même elles peuvent le faire bien". Compaoré Khadidja a un secret qui lui permet de se comporter ainsi...en musulmane avertie : "C'est notre quotidien comme cela : nous cultivons, le bébé au dos ; nous cherchons l'eau, le bois pour la cuisine tout en étant en jeûne. Tout ça parce qu'on espère la récompense divine. Tous nos actes sont motivés par cette espérance en la miséricorde divine. Celui qui n'espère pas cette miséricorde n'acceptera pas cette souf-

france, c'est-à-dire allier travaux champêtres, domestiques et jeûne". Nous n'avions plus eu le courage de continuer notre tournée de reportage, car pensons-nous, on ne pouvait pas avoir meilleur préche, meilleur secret que celui que vient de nous donner cette dame ; et nous le partageons avec celui ou celle qui le désire, pour vivre un bon ramadan, pour une vie utile...tout simplement ■

Sagesse du mois

Un jour, un vieux professeur de l'École Nationale d'Administration Publique (ENAP) fut engagé pour donner une formation sur la planification efficace de son temps à un groupe d'une quinzaine de

dirigeants de grosses compagnies nord-américaines. Ce cours constituait l'un des 5 ateliers de leur journée de formation. Le vieux prof n'avait donc qu'une heure pour "faire passer sa matière". Debout, devant ce groupe d'élites (qui était prêt à noter tout ce que l'expert allait lui enseigner), le vieux prof les regarda un par un, lentement, puis leur dit : "Nous allons réaliser une expérience". De dessous la table il le séparait de ses élèves, le vieux prof sortit un immense pot de verre de plus de 4 litres qu'il posa délicatement en face de lui. Ensuite, il sortit environ une douzaine de cailloux à peu près gros comme des balles de tennis et les plaça délicatement, un par un, dans le grand pot. Lorsque le pot fut rempli jusqu'au bord et qu'il fut impossible d'y ajouter un caillou de plus, il leva lentement les yeux vers ses élèves et leur demanda : "Est-ce que ce pot est plein?". Tous répondirent : "Oui". Il attendit quelques secondes et ajouta : "Vraiment?". Alors, il se pencha de nouveau et sortit de sous la table un récipient rempli de gravier. Avec minutie, il versa ce gravier sur les gros cailloux puis brassa légè-

rement le pot. Les morceaux de gravier s'infiltrèrent entre les cailloux... jusqu'au fond du pot. Le vieux prof leva à nouveau les yeux vers son auditoire et réitéra sa question : "Est-ce que ce pot est plein?". Cette fois, ses brillants élèves commençaient à comprendre son manège. L'un d'eux répondit : "Probablement pas". "Bien !" répondit le vieux prof. Il se pencha de nouveau et cette fois, sortit de sous la table un sac de sable. Avec attention, il versa le sable dans le pot. Le sable alla remplir les espaces entre les gros cailloux et le gravier. Encore une fois, il demanda : "Est-ce que ce pot est plein?". Cette fois, sans hésiter et en chœur, les brillants élèves répondirent : "Non !". "Bien !" répondit le vieux prof. Et comme s'y attendaient ses prestigieux élèves, il prit le pichet d'eau qui était sur la table et remplit le pot jusqu'à ras bord. Le vieux prof leva alors les yeux vers son groupe et demanda : "Quelle grande vérité nous démontre cette expérience?". Pas fou, le plus audacieux des élèves, songeant au sujet de ce cours, répondit : "Cela démontre que même lorsque l'on croit que notre agenda est complètement rempli, si on le veut vraiment, on peut y ajouter plus de rendez-vous, plus de choses à faire". "Non" répondit le vieux prof. "Ce n'est pas cela. La grande

vérité que nous démontre cette expérience est la suivante : "Si on ne met pas les gros cailloux en premier dans le pot, on ne pourra jamais les faire entrer tous, ensuite". Il y eut un profond silence, chacun prenant conscience de l'évidence de ces propos. Le vieux prof leur dit alors : "Quels sont les gros cailloux dans votre vie ?". "Votre santé ?". "Votre famille ?". "Vos ami(e)s ?". "Réaliser vos rêves ?". "Faire ce que vous aimez ?". "Apprendre ?". "Défendre une cause ?". "Vous relaxer ?". "Prendre le temps... ?". "Ou... toute autre chose ?". "Ce qu'il faut retenir, c'est l'importance de mettre ses GROS CAILLOUX en premier dans sa vie, sinon on risque de ne pas réussir... sa vie. Si on donne la priorité aux peccadilles (le gravier, le sable), on remplira sa vie de peccadilles et on n'aura plus suffisamment de temps précieux à consacrer aux éléments importants de sa vie. Alors, n'oubliez pas de vous poser à vous-même, la question : "Quels sont les GROS CAILLOUX dans ma vie ?". Ensuite, mettez-les en premier dans votre pot (vie)". D'un geste amical de la main, le vieux professeur salua son auditoire et quitta lentement la salle ■

Sur la route de l'Assemblée générale de l'OJEMAO

Par S.S

Du mercredi 05 au mardi 11 décembre 2009, la coordination régionale de l'Est (Fada N'Gourma) du Cercle d'étude, de recherche et de formation islamique (CERFI) a organisé une sortie d'étude et touristique internationale sur Lomé (Togo) et Cotonou (Bénin).

Placée sous l'égide de l'Organisation de la jeunesse musulmane en Afrique de l'Ouest et du Sahel, la délégation burkinabè était composée d'environ cinquante six (56) membres du CERFI, de l'AEEMB et de particuliers.

La première destination fut Lomé, la capitale togolaise où une équipe accueillante et dynamique attendait les frères et sœurs de l'AEEMB, du CERFI, de l'ACMT (Association des cadres musulmans du Togo) et de l'AEEMT (Association des élèves et étudiants musulmans au Togo) qui ont fraternisé, échangé des expériences et mené plusieurs activités dont des visites, des rencontres, des exposés, des causeries débats, des prêches et des conférences.

Au titre des visites, les deux délégations burkinabè et togolaise ont visité l'Union musulmane du Togo, le Maître Tchassoua TRAORE, le grand marché de Lomé, le

port autonome de Lomé et la Radio Télévision Jabal Nour où elles ont animé une émission sur le thème : "Cadres musulmans au Burkina Faso, Cadres musulmans au Togo"

Les exposés, causeries-débats et conférences ont porté sur des thèmes d'importance capitale dans la vie du croyant : la fraternité en islam, la philosophie de la prière du voyageur, les préparatifs lointains du mois de ramadan, les grandes lignes de la char'a, la vie professionnelle et obligations religieuses, etc.

En partance pour Cotonou le samedi 08 août aux environs de 10 heures 30 minutes, les deux délégations ont fait escale à Agbodrafo, ville togolaise pour y visiter la maison des esclaves. Objectif : rendre hommage à nos grands parents, aux bras valides qui ont subi l'esclave et l'humiliation de l'homme blanc. Cette maison au bord de la mer, fasciné pour mieux réussir la traite des noirs était ainsi une porte de non retour. C'est un rappel à nos consciences que l'esclave doit être aboli sous toutes ses formes, anciennes ou nouvelles, le néocolonialisme, la colonisation de l'esprit,...

Il était 16 heures TU lorsque la caravane Burkina Faso-Togo a foulé le sol béninois où l'attendait, l'Association culturelle des élèves et étu-

dants musulmans au Bénin et le Secrétaire Exécutif de l'OJEMAO, TOE Aboubacar. Pouvaient alors commencer les travaux de la 9^e Assemblée Générale de l'OJEMAO.

Créé en 1993 à Orodara au Burkina Faso, l'OJEMAO regroupe à l'heure actuelle 21 associations venant de huit (8) pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Togo, Guinée et le Sénégal. " Pour une action unitaire ", tel est le slogan de l'OJEMAO qui vise à établir des relations de coopérations, de solidarité, d'entraide et de fraternité entre les associations et communautés membres en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt commun.

9^e du genre, cette AG a été organisée en collaboration avec "les Etudiants musulmans de France", association qui œuvre pour la promotion de l'Islam en France.

Exceptés la Côte d'Ivoire et le Sénégal, tous les pays membres ont répondu présents. Suivi du Togo, le Burkina Faso a battu le record en nombre avec une délégation forte de 56 personnes venues honorer de leur présence, la 9^e AG de l'OJEMAO.

Cette rencontre a connu une innovation majeure notamment l'initiation de la première session de formation sur le thème central : "La communication, facteur d'in-

tégration et de paix en Afrique de l'Ouest " qui fut animé par Mamadou Alioune Diouf du Sénégal, venu spécialement pour contribuer à consolider les acquis de l'Organisation.

Au cours de son intervention, il a fait ressortir le rôle de la communication dans une organisation sous-régionale comme l'OJEMAO et montrer le sens de la paix et de l'intégration en Afrique car Dieu nous a créé en nation et en tribu afin qu'on s'entrecenne.

Avec les techniques de l'information et de la communication, l'OJEMAO dispose d'une panoplie de possibilités pour communiquer de façon intelligente, efficace, efficiente et moins chère précise le conférencier.

Pour que la rencontre tienne toutes ses promesses, des sous-thèmes non moins importants comme les sciences du Coran, le dialogue interreligieux, la problématique des publications dans les associations, ... ont été abordés. Les débats ont été houleux, les apports et contributions enrichissants.

Rendez-vous a été pris pour 2010 à Bamako au Mali pour la 10^e Assemblée Générale et le 6^e congrès de l'OJEMAO ■

Par GS

L'AEEMB était en séminaire islamique à FADA

Plus de 600 militants de l'Association des élèves et étudiants musulmans au Burkina sont rentrés le 14 août dernier de Fada NGourma après un séjour d'une semaine consacré à un séminaire de formation islamique. 12e du genre, ce séminaire a eu pour thème "la jeunesse musulmane et l'expression de sa foi" et a bénéficié du

parrainage de Dr Abdoulaye COMBARI, ministre délégué chargé de l'Agriculture. Ce thème a fait l'objet d'importantes communications (conférences, cours, exposés...) tout au long du séminaire. La sous-région a été représentée par les étudiants musulmans venus de la GUINÉE, du MALI, du NIGER et du TOGO. Le Président de l'AEEMB (photo) n'a pas man-



Noufou TIENDREBÉOGO, président de l'AEEMB

qué de remercier le parrain et toutes les autorités de la région de l'Est pour avoir facilité l'organisation de l'activité. Notons que ce séminaire a été organisé sous l'égide de l'Organisation de la Jeunesse Musulmane en Afrique de l'Ouest (OJEMAO) dont notre compatriote Aboubacar l'OE en est le Secrétaire Exécutif ■

Après Ramadan, n'oubliez pas Shawal !

Le jeûne de six jours de Shawwal après le jeûne obligatoire de Ramadan est une sunna désirable mais pas une obligation. Recommandée, ce jeûne possède un mérite immense et génère une grande récompense dans la mesure où celui qui le jeûne verra inscrit à son profit la récompense du jeûne d'une

année entière d'après un hadith authentique du Prophète selon lequel le Messager d'Allah a dit : "Quiconque jeûne le Ramadan et le fait suivre par le jeûne de six jours de Shawwal est comme quelqu'un qui a jeûné tout le temps" [Rapporté par Mouslim, Abou Dawoud, at-Tarmidhi, An-Nassai et Ibn Madja]. Le Prophète a expliqué le hadith précédent en ces termes : "Celui qui

jeûne six jours après la rupture du jeûne de Ramadan a complété l'année. Quiconque accomplit un bienfait le verra multiplier par dix".

La succession des jours n'est pas une condition de validité du jeûne. Peu importe qu'on les jeûne réunis ou dispersés

Il est toutefois préférable de s'empressez à le faire conformé-

ment aux propos du Très Haut : "Empressez-vous à la bienfaisance". Par ailleurs, le retardement comporte des inconvénients. Les Shéfités et certains Hanbalites soutiennent la nécessité de s'empressez à accomplir ce jeûne. Mais il n'y a aucun mal à ne pas s'y empressez. Car on peut le retarder au milieu ou à la fin du mois ■

La retraite spirituelle

Litaf ou la retraite pieuse consiste à rester dans une mosquée dans un esprit de dévotion pour plaire à Dieu. Le prophète (saw) a dit : "La mosquée est le refuge de tout homme pieux. Dieu a promis à celui qui y fait sa retraite de lui accorder sérénité et miséricorde, de le faire passer le sirat (point jeté sur l'enfer) pour le faire parvenir à Sa grâce au Paradis" (Tirmidhi). La retraite spirituelle est donc parmi les pratiques surérogatoires les plus recommandées. Le jeûne est une condition de la retraite et celle-ci doit être faite dans les meilleures de façon ininterrompue. Le fidèle doit en ce temps de communion et de partage, passer ce temps de retraite pieuse en exercice comme la lecture, l'apprentissage ou la mémorisation du coran, les prières, le zikr... La durée de la retraite est de 10 jours. Mais celui qui fait veuve de

passer un jour de retraite est tenu par ce vœu. La retraite pieuse peut se faire dans toutes les mosquées où se pratique la prière de vendredi. Cependant, la retraite la plus méritoire est celle que l'on fait dans l'une des trois mosquées : la ka'aba à la Mecque, la mosquée du prophète (saw) à Médine et la mosquée d'Al Aqsa à Jérusalem. La retraite spirituelle permet au fidèle musulman de passer de la meilleure des manières les 10 derniers jours du mois sacré de Ramadan. Le fidèle entrera dans la mosquée avant le coucher du soleil du jour où il veut commencer sa retraite et y sortira le matin après avoir accompli la prière de la fête avec les fidèles musulmans. L'itaf est une habitude qu'avait le prophète Mohammed (saw) pendant le mois de Ramadan. Il s'isolait au sein de la mosquée et il ne l'a jamais abandonné jusqu'à

son dernier souffle. Aïcha (ra) rapporte que le prophète fit la retraite spirituelle pendant la dernière décennie du mois de Ramadan jusqu'à sa mort. Selon Abou Huraira, à chaque Ramadan le prophète (saw) faisait sa retraite spirituelle de 10 jours. L'année où il rendit le dernier soupir, il fit une retraite spirituelle de 20 jours. Ses femmes après son décès, continuèrent à faire la retraite spirituelle (sahih Bukhar). Une personne en retraite doit observer un isolement complet. Aïcha (ra) rapporte que celui qui fait sa retraite doit s'abstenir de mener une vie sociale normale. Il ne peut pas rendre visite à un malade pas plus qu'il ne peut assister à des funérailles ou approcher une femme. Dans ce sens, Dieu nous rappelle : "N'ayez aucun rapport avec vos femmes durant votre retraite spirituelle dans les mosquées" C2V187.

Si le fidèle tombe malade au cours de sa retraite, il doit la suspendre. Il en va de même pour la femme qui a ses menstrues en cours de retraite. Lorsqu'elle recouvre l'état de pureté légale, que ce soit de nuit ou de jour, elle devra revenir aussitôt à la mosquée. Le musulman en retraite peut prendre un bain, couper ou peigner ses cheveux. Aïcha relate qu'elle peignait les cheveux du prophète (saw) lorsqu'il était en retraite. De nos jours, nous devons conserver le caractère du mois de Ramadan et lui donner tout son sens en réactualisant la retraite pieuse dans les mosquées. Nous devons nous pencher davantage sur cette pratique spirituelle du prophète (saw) qui tend à disparaître des habitudes des musulmans malgré l'importance que lui ont accordé le prophète (saw) et ses compagnons ■

Tribulations d'une vie conjugale

Par Idriss

C'est l'histoire d'une famille ouagalaise, mais qui est en partie ou en totalité le reflet de l'ambiance de certains couples.

Un début ordinaire.

Alassane travaillait au ministère du commerce. Juste derrière cet immeuble, se trouvait un petit endroit de récréation. C'est donc dans ses habituelles descentes au kiosque pour un rafraîchissement qu'un jour, Alassane y rencontra Mamounata qu'elle appellera plus tard, affectueusement, Mamou. Dans l'attente, les deux, d'être servis, en brochettes, leurs regards s'embrouillèrent, leurs cœurs s'emballèrent. Naturellement, Alassane fit le premier pas.

-Assalamou alaïkoum, ma sœur !

-wa alaïkoum salam, mon frère,

-Je suis abonné à cet endroit, mais c'est la première fois que je vous y vois.

-C'est vrai, je travaille au Zinda seulement depuis trois jours.

Avec toute la douceur et la délicatesse d'un félin préparant une attaque, Alassane se jeta à l'eau.

-Je m'appelle Alassane. Je suis chauffeur dans ce ministère et mon cœur s'impatient d'être conquis.

-Après un léger sourire, je

me nomme Mamounata et suis comblable. Quant à mon cœur sa liberté dépasse de loin celle d'un poisson dans l'eau.

Ils échangèrent des adresses. Le temps ne s'était pourtant pas laissé ébranler par l'expression de ce romantisme débordant. Ainsi il égrena ses jours et mois. Ce qui permit à Mamou et à Alasko de s'appeler, de se rendre visite, de se faire des promesses et de se marier devant Dieu (à la mosquée) et devant les hommes (à la mairie).

Du foyer au ring

Au début de leur vie conjugale, il n'y avait point de débats. L'amour et le désir de le prouver avaient toujours raisons des positions discordantes voire contradictoires de l'un ou de l'autre. Après cinq ans de mariage, l'usure s'installa dans le couple. Alasko trouvait que Mamou parlait beaucoup et mal, qu'elle prenait trop de forme, qu'elle manquait de coquetterie, etc. A son tour, Mamou se laissa convaincre qu'Alasko s'occupait mieux de sa moto qu'il ne le faisait avec qu'elle, que les milles francs quotidiens de la popote étaient insuffisants, et surtout qu'il était grossier, tyrannique, etc.

De plus en plus ils causaient peu, rarement ou pas. Quelques échanges de mots, juste quand c'est incontournable.

Sinon les causeries se transformaient en des débats virulents. Souvent, comme un volcan en éruption, ces joutes oratoires accouchaient de véritables séances de catch. Alors, sous le regard embué de larmes et les cris de leur petite fille, ils se servaient de tout pour se battre et se combattre. Une situation qui contraste profondément avec les applaudissements, les rires, les cadeaux, les conseils qui avaient accompagné leur mariage. C'est qu'en partie, Alasko était fautif. Contrairement à ses promesses, il refusa de payer les études de Mamou, l'interdit de travailler. Mamou faisait un petit commerce devant la cour. Alasko en emprunta le capital qu'il ne remboursera jamais. Il n'a donc tenu aucune promesse. En plus il ne cesse de mentir à sa femme. Celle-ci, s'estimant, à juste raison, dans ses droits les réclamait tous les jours. Elle rappelait, questionnait, se plaignait, regrettait, criait, vociférait et souvent même proférait des injures. Alasko ripostait par des menaces, des privations, et, régulièrement, par des coups de poing ou de cravache. En réplique, Mamou s'abstenait de préparer, de rejoindre le lit conjugal, de prier. La situation ne s'améliorait guère : les men songes prénuptiaux y aidant.

La solution de la courte échelle

Alasko ne voulait plus de sa femme. Il combla le vide créé en se payant les soins d'une jeune fille. Plus clairement il résolut moindrement un problème en créant un autre.

Les voisines, par solidarité féminine rendirent visite à Mamou à plusieurs reprises. A ces occasions, elle reçut consolations, conseils, recommandations, prières, surtout des vœux. Ainsi, elle fut informée que la jeune fille claire, qui habite au coin de leur rue est soigneusement entretenue par son mari, choyée en retour. Elle n'y crut mot. Dans sa tête elle se disait ceci : " c'est vrai qu'Alasko ne respecte pas ses engagements, qu'il ment. Il n'a ni peur ni pitié de moi, mais il craint Allah, quand même ! ". La confiance n'excluant pas le contrôle, elle entreprit tout de même de mener sa petite enquête. Les rumeurs n'en étaient pas unes : elle était réellement cocufiée. Lors d'une séance de questionnement, Alasko nia tout en bloc. Mieux il affirma que cette jeune fille, au chômage et sans mari, ne bénéficiait que de ses œuvres de charité. Mamou n'était pas convaincue, mais céda.

Sur toute la ligne, Alasko a brimé Mamou dans ses droits. Mais ne devrait-il pas faire le contraire en considé-

Leçon de vie

ration de ce verset de la sourate 3 du saint Coran "Allah n'aime pas les injustes." ? Aussi ne devrait-il pas lire ce hadith du prophète Muhammad (SAW) et s'y conformer : "vos épouses ont des droits sur vous tout comme vous en avez sur elles."

Mamou n'exigea d'Alasko aucun commentaire de l'expression "œuvres de charité". Elle aurait dû.

Un matin alors qu'il entrerait dans les toilettes, il ordonna à Mamou de répondre à un SMS de sa belle mère. Pendant qu'elle s'adonnait à cette tâche, un autre SMS s'exposa sur l'écran. C'était écrit : "slt BB ! è c k u vi dr c swr ?". Mamou jubilait intérieurement de joie : enfin ; elle avait une preuve.

Toute la journée, Mamou anima la maison, en faisant danser sa petite fille au son d'une chanson exclusivement composée du mot BB. Ceci agaça Alasko que le coucher du soleil trouva dehors. Pendant cette absence momentanée, Mamou contacta Raki, la jeune fille claire, par téléphone. Cette dernière confirma sa liaison avec Alasko et s'empressa de s'excuser auprès de Mamou qu'elle appela tout de suite Grand Sœur. Elle dit ne pas être au courant de Mamou car Alasko lui aurait dit qu'il n'était pas marié. Mamou l'insulta de toutes les injures et malédictions disponibles dans son répertoire avant de

raccrocher. A son retour, alors qu'il s'apprêtait à s'asseoir, Mamou lui débita toute sa conversation avec Raki. Alasko rougit, fulmina, se ramassa et se jeta sur sa femme pour la corriger de ce qui était pour lui un cas d'impolitesse notoire. Les coups de mains, de pieds, de tête, de coudes et de poitrine ne suffisant pas, Alasko courut à sa chambre, prit un fusil. Mamou eut juste le temps de quitter la maison avec sa fille. Alasko dégaina en leur direction, mais les rata. Al hamdou lil-lah.

Quel comportement, quel caractère, quelle sauvagerie ! Rien d'islamique. Rien d'humain. Les interpellations et médiations n'ont pu venir à bout des instincts grégaires d'Alasko. Tout de suite d'aucuns ont vu, dans ces agissements, l'emprise de génies. Probable mais simpliste. Une fuite de responsabilité, une déchéance humanitaire.

Le revers de la médaille

Des mois passèrent. Raki tomba enceinte d'Alasko. Ses parents la forcèrent à rejoindre l'auteur de la grossesse. La nouvelle qui parvint aux oreilles de Mamou l'eut tellement choquée qu'elle s'évanouit. Un autre mensonge dévoilé. Alasko lui avait juré fidélité en ces termes : "je ne me marierai jamais à une autre femme. Sans toi je mourrais". Mieux, devant le maire et les hommes, il avait opté pour la monogamie. Pures baliyères.

Revenue à ses esprits, elle nourrit la ferme intention de se venger, surtout de chasser Raki, cette usurpatrice de mari. Mais en attendant elle refusa catégoriquement d'intégrer le foyer et de le partager avec cette volcuse de mari.

Il passa un temps. Un jour, en tournée dans le quartier, elle fit un crochet dans son "presque-ex-foyer". Elle trouva la maison ouverte et vide de personnes. L'occasion faisant le larron, elle vida le contenu d'un bidon qui contenait de l'essence dans toute la maison. Elle prit soin d'en asperger sur chaque objet, mit le feu, sortit avant de fermer les portes. En quittant la cour, elle croisa la petite fille de Raki. Mamou se saisit d'un gros caillou qu'elle largua sur l'enfant. Mais sa maladresse ôta toute efficacité à ce projectile. Quant à la maison, le temps de forcer les portes puisqu'elle avait empêché les clés-son contenu était entièrement calciné.

De retour chez elle, elle entama une grève de faim qui la conduisit à l'autre monde.

Une autre solution

Quelle vie ! Quel gâchis ! Certes, l'on se mane pour le meilleur et pour le pire ; le pire imprévisible, incontournable. Il ne s'agit pas de celui qu'on crée, qu'on cultive...

Le respect, la considération, le dialogue et la compréhension dans le cadre de l'observation des limites fixées par

Allah étaient les remèdes aux problèmes de ce couple et de tous les autres.

La vie conjugale est faite de sacrifice, de compromis. Elle ne peut se bâtir sur le mensonge, la négligence, l'irresponsabilité.

Avant le mariage, il ne faut rien promettre parce que le mariage c'est aussi l'inconnu. Le couple découvre ensemble et au même moment. Pour beaucoup d'observateurs avérés, cela introduit un aspect dynamique dans le foyer, condition efficace contre la routine, l'usure de la vie conjugale.

Vivre en couple est une lourde responsabilité. C'est une charge immense lorsqu'Allah n'y est pas la référence. La prise en compte des principes coraniques est essentielle à la réussite d'une vie conjugale à plusieurs titres. Pour la recherche de l'agrément d'Allah, on cherchera toujours à faire plaisir, à se faire pardonner, l'on évitera de brimer ; les sacrifices seront légers et plaisants.

Le savoir vivre familial n'est pas inné. Aussi les époux doivent-ils accepter s'éduquer en la matière par toutes ressources utiles et licites. En ce sens les structures islamiques doivent jouer un rôle prépondérant ■

Le Fonds sénégalais pour la zakat : un refuge pour les déshérités

Par Mamadou Alioune Diouf

Le CICES de Dakar a abrité le 23 août 2009 la cérémonie de lancement du Fonds sénégalais pour la zakat (FSK). Cette institution dont la vision consiste à "développer un leadership et l'excellence au service de la zakat" entend participer à la lutte contre la pauvreté par la prise en charge des besoins sociaux.

Cette institution vient à son heure. En effet beaucoup de musulmans sénégalais s'acquittent de ce devoir religieux mais de quelle manière ? Au finish depuis des années combien d'argent et de biens consacrés à la zakat ? Pourtant sur le terrain difficile de montrer une réalisation qui est l'œuvre de la zakat des sénégalais. Au contraire la pauvreté et la misère s'affichent dans les rues avec une mendicité multiforme.

Le fonds sénégalais pour la zakat est "une maison de collecte d'administration et de distribution de la zakat" à qui elle veut faire jouer son véritable rôle. Il a pour mission "le développement des ressources issues de la zakat, des donations volontaires, du waqf et leur utilisation conforme à la charia pour des œuvres au bénéfice de la oumma sénégalaise avec un haut niveau d'efficacité et d'excellence." Il regroupe des savants musulmans, des commerçants, des cadres et



Dr Mouhamed Ahmed Lo, Président du FSZ

autres sénégalais appartenant à divers secteurs. Toutes ces personnes partageant le même désir de voir la zakat jouer le rôle que l'islam lui a assigné ont mis ensemble leurs compétences pour porter sur les fonds baptismaux le FSZ.

Le résultat mérite qu'on s'y arrête car la synergie des compétences a permis de mettre sur pied une institution qui prend en compte les dimensions religieuse, financière et sociale de la zakat.

La dimension religieuse est assumée par le corpus de la

charia, composé de oulémas, qui se charge de valider la conformité à la loi islamique des démarches et actions du FSZ.

La dimension financière est

recevoir et à étudier les demandes des bénéficiaires.

La zakat peut jouer un rôle très important dans la lutte contre la pauvreté. Pour se faire son institutionnalisation s'impose. En effet tant que la zakat ne sera pas regroupée pour constituer un fonds important pouvant financer des projets en matière d'éducation, de santé, de fourniture d'eau potable... elle sera ramenée à la dimension de l'aumône ordinaire car sa distribution ne permettra pas aux bénéficiaires de sortir de la pauvreté comme le souhaite l'Islam. Ne perdant pas de vue cet aspect, le FSZ collecte la zakat durant six mois avant de procéder à la redistribution. Des cas exceptionnels pourront être traités pendant cette période.

Ce Fonds se met également à la disposition des musulmans qui désirent faire des donations pour alléger la souffrance du genre humain. Ces fonds n'étant pas régis de la même manière par la législation islamique, une distinction nette est faite dans la collecte, la comptabilité et la distribution.

Lancé au début de ce mois béni de Ramadan le FSZ dispose d'environ 12 millions de francs CFA, fruit des premières collectes ■

confiée à des professionnels en la matière regroupés dans la commission des finances dirigée par un expert comptable. Cette commission a élaboré un manuel de procédure pour la collecte, la distribution et le contrôle. Ils sont également chargés de coacher les projets qui seront financés. L'administration du FSZ se fera en respect des normes qui administrent les fonds publics.

L'identification des bénéficiaires et l'allocation sont de la responsabilité de la commission sociale, habilitée à